



Maisons-Alfort, le 27 juillet 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
du produit biocide ALCALIN CHLORE MOUSSANT,  
revente de ARVO M 300**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par le groupe PROP de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **ALCALIN CHLORE MOUSSANT**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **ALCALIN CHLORE MOUSSANT**, revente de ARVO M 300.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit **ALCALIN CHLORE MOUSSANT** est un biocide de types 3 et 4 composé de 350 g/L d'hypochlorite de sodium (à 13% de chlore actif) sous la forme d'un liquide concentré hydrosoluble.

L'hypochlorite de sodium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et ne fait pas l'objet de décision de non inclusion.

|   |                        |
|---|------------------------|
| Nom ou description générique de la substance active : | Hypochlorite de sodium |
| N°CAS :   | 7681-52-9              |
| Types de produit :                                    | 3, 4                   |

### CONSIDERANT

- Que la préparation ARVO M 300, produit de référence de **ALCALIN CHLORE MOUSSANT** dispose de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n°2080036 détenue par la société QUARON ;
- Les attestations de fourniture et d'approvisionnement du produit entre le Groupe PROP et la société QUARON ;

Considérant les éléments disponibles à ce jour,

**L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20100141 du produit ALCALIN CHLORE MOUSSANT, revente du produit ARVO M 300 (AMM n°20080036).**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés** : revente, hypochlorite de sodium, TP3,4